

COMMUNE DE HESINGUE

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 068-216801357-20230327-202330D-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 27 MARS 2023 À 18H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars, à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Héisingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Héisingue, après convocation légale, en date du 23 mars 2023.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Fabienne BOULIER, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Anne KARABABA Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Nathalie REIBEL, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY, Chantal SENFT

Procurations :

Cathy ARNOLD donne procuration à Sylvie GRUNTZ

Mme ARNOLD rejoint la séance à 18h48 et prend part aux votes.

Secrétaire de séance : Mireille JOSEPH

2023-30 Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Il existe au sein d'une commune un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes en difficultés financières et/ou fragilisées socialement : le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Afin de permettre au CCAS de Héisingue de mettre en œuvre sa politique d'action sociale, il est proposé de verser une subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement. Il est rappelé au conseil municipal que le budget du CCAS est composé en majeure partie d'une subvention communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Décide du versement d'une subvention d'un montant de 45 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Héisingue.

Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal, à l'article 657362.

Fait à Héisingue, le 29 mars 2023

Le maire,

Gaston LATSCHA

